

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt et un septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Julien LEFEVRE, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Sara FERAUD à Laurence BEATRIX, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Valérie DIOT à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Thérèse FICHET à Thierry JOSSE, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE

Absents : Justine PIQUOT

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

---

**Objet :**

**MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE DE RECHERCHE DE MÉCÉNAT POUR LE PROJET  
DÉNOMMÉ : « LA MÔME À BERNAY : NAISSANCE D'UN MYTHE »**

---

**Exposé des motifs :**

À l'occasion des 60 ans de la disparition d'Edith PIAF, la Ville de Bernay a décidé de célébrer la mémoire de cette immense artiste dont les habitants bernayens se sentent toujours proches.

C'est donc en réponse à cet attachement que la Ville a décidé de fêter Édith Piaf et de la faire découvrir ou redécouvrir aux publics, des plus jeunes aux plus anciens, à travers une grande action culturelle tout au long du 2e semestre 2023 : « La Môme à Bernay : naissance d'un mythe ».

Cette réalisation constitue une opportunité d'attractivité pour le territoire bernayen dans son ensemble et de rayonner de manière régionale, voire nationale.

Dans le cadre de cette action culturelle, la Ville de Bernay souhaite solliciter des partenaires financiers privés prêts à s'investir dans ce projet via le recours à une démarche de mécénat, la première qui serait mise en œuvre au sein de la collectivité. Afin de favoriser l'implication des partenaires sur la concrétisation de l'exposition, la Ville de Bernay devra délivrer un reçu fiscal à ses donateurs afin que ces derniers puissent bénéficier d'une réduction d'impôt. C'est pourquoi, un rescrit a été adressé à la Direction Générale des Finances publiques. Par courrier en date du 06 juillet 2023, celle-ci, nous autorise à délivrer des reçus fiscaux pour les dons perçus pour cette action spécifique.

La Ville de Bernay sollicitera également les financeurs institutionnels, comme la DRAC, la Région et le Département.

**CONSIDERANT** le mécénat, lequel se définit comme « le soutien matériel et financier apporté par une personne physique ou morale ;

**CONSIDERANT** les différentes formes de mécénat, comme suit :

- le « mécénat financier », soit le versement d'un don en numéraire (chèques, virements...)
- le « mécénat en nature », soit la mise à disposition ou don d'un bien mobilier ou immobilier, fourniture de marchandises en stock, fourniture, à titre gratuit par l'entreprise dans le cadre de son activité ;

**CONSIDERANT** l'éligibilité des collectivités locales au mécénat avec droit à avantage fiscal ;

**CONSIDERANT** que la ville de Bernay souhaite développer une démarche de mécénat pour dégager des financements complémentaires dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de la commune de Bernay à développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs individuels ou d'entreprises dans la valorisation et la promotion du projet « La Môme à Bernay : naissance d'un mythe »

---

**Délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L2121-29, L2122-22 et L2541-12 ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment les dispositions des articles 200 et 238 bis ;

Vu la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu l'Instruction fiscale 4C-5-04 n° 112 du 13 juillet 2004 ;

Vu le courrier de la DGFIP en date du 06 juillet 2023

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

**DE VALIDER** le principe de création d'une mission de mécénat pour le projet « La Môme à Bernay : naissance d'un mythe »

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la Charte Éthique de la Ville de Bernay pour ses relations avec ses mécènes.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de mécénat au fur et à mesure de la finalisation des partenariats.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 22/09/2023,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

